

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 février 2008

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Marc BERNARD - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Bernard JACQUIER - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC - Jean-Pierre TEISSEIRE - Jean-Louis TOURRET - Claude VALLETTE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Marc BENZI - Eric DIARD - Claude FRIGANT.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

ECO 030-043/08/BC

■ Participation de la Communauté urbaine à l'animation de la Cité Euroméditerranéenne de la Mode - Approbation d'une convention.

DDEAIAG 08/938/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Cité Euroméditerranéenne de la Mode est née, en novembre 2003, au sein de l'Institut Mode Méditerranée, à la demande des professionnels de la Mode, afin de préparer les entreprises euroméditerranéennes à l'ouverture du marché mondial de janvier 2006.

6 fédérations professionnelles de pays méditerranéens (France, Italie, Liban, Maroc, Tunisie, Turquie, Portugal) ont créé, le 01 juin 2005, une association Loi 1901, avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence, la Chambre Syndicale de l'Habillement Marseille Région, et 2 instituts de formation. Le Portugal, la Grèce et l'Egypte ont rejoint la Cité en 2007.

Cette association est présidée par Jean-Pierre Mocho (Président de la Fédération Française du Prêt-à-Porter Féminin et de l'Union Française des Industries de l'Habillement) et Karim Tazi (Président de l'Association Marocaine des Industries du Textile et de l'Habillement). Aujourd'hui 90 entreprises adhèrent à la Cité.

L'objectif de la Cité Euroméditerranéenne de la Mode est d'offrir une alternative économique visant à maintenir et développer les entreprises de la Mode Habillement du pourtour méditerranéen malgré la concurrence asiatique.

Les actions conduites par la Cité portent sur 4 thématiques : la formation en travaillant sur le marketing, la vente, le management ; la création ; l'entreprise en organisant la sous-traitance, une banque de données sur les modèles, les formes, les couleurs ; la communication en développant un pôle multimedia réactif.

Le programme d'action de la Cité pour 2008 repose sur 3 axes.

- Organiser deux grandes manifestations professionnelles rassemblant 120 à 150 personnes en juin et en décembre : show-room de façonniers, rencontres professionnelles sur les thèmes de la création, du marketing, de la logistique.
- Bureau Virtuel des Tendances et Portail Multimédia de la Mode. Il s'agit de rassembler les savoir-faire, les compétences des professionnels dans le domaine de la création, du design mode et luxe, des matières, des coloris... Il a été mis en ligne le 1^{er} septembre 2007 et présenté à 120 professionnels en novembre. Il va être développé et enrichi en 2008.
- Rencontre des professionnels marocains avec l'ONUDI.

Le budget 2008 s'élève à 412.950 euros en diminution de 25,6 % par rapport à 2007.

Les dépenses prévisionnelles sont :

- 189.650 euros : Fonctionnement
- 78.150 euros : Bureau virtuel des tendances
- 52.500 euros : Show room
- 35.900 euros : Portail Internet Cité
- 25.000 euros : Événementiel 2008
- 24.750 euros : Mission Maroc
- 7.000 euros : Communication

Les recettes prévisionnelles sont :

- 160.950 euros : Entreprises
- 80.000 euros : MPM
- 68.000 euros : Etat
- 39.000 euros : Département 13
- 30.000 euros : Région Paca
- 30.000 euros : CCIMP
- 5.000 euros : Provence Promotion

Le budget de fonctionnement de la Cité représente 46 % des dépenses. La part des entreprises représente 39 % du total des recettes.

Les actions proposées par la Cité Euroméditerranéenne de la Mode s'inscrivent pleinement dans les orientations proposées par MPM dans le programme de développement économique 2008-2014.

Il est proposé au Bureau de la Communauté d'approuver la convention de partenariat ci-après annexée définissant les modalités de versement pour l'animation de la Cité Euroméditerranéenne de la Mode, d'une participation financière d'un montant de 80.000 euros dont le principe a été approuvé par le Conseil de Communauté.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération N° FAG 22/129/CC du 31 mars 2004 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président modifiée par la délibération FAC 20/534/CC du 26 juin 2006.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'Europe a tout intérêt à renforcer ses liens avec les pays méditerranéens avec lesquels elle sous-traitait, et accroître conjointement leurs productivités pour résister à la concurrence des pays asiatiques,
- Que l'amélioration de la valeur ajoutée passe par la création et l'innovation et que le développement des marchés passe par la communication et la mise en commun des ressources,
- Que l'initiative de la Cité Euroméditerranéenne de la Mode de rassembler les professionnels de 6 pays dans un partenariat opérationnel contribue à maintenir et développer la filière Textile – Habillement, notamment sur le territoire métropolitain,
- Que la cohérence de cette opération avec la stratégie de développement économique votée le 17 décembre 2007 par le Conseil de Communauté.

Après en avoir délibéré,

Décide

Article 1^{er} :

Est approuvée la convention de partenariat entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et la Cité Euroméditerranéenne de la Mode fixant les modalités d'attribution d'une participation de 80.000 euros pour l'animation de la Cité Euroméditerranéenne de la Mode.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer la convention ci-annexée détaillant les obligations respectives des signataires et tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Développement économique - Zones
d'Aménagement concerté

Jean-Louis TOURRET

Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Jean-Claude GAUDIN